

[Agence]
[Adresse / Ville]
[Téléphone / Email]
ICE: _____ · RC: _____

INFORMATION LOUEUR

AGENCE _____
ADRESSE _____
VILLE _____
TÉLÉPHONE _____
EMAIL _____
ICE _____
RC _____

INFORMATION VÉHICULE

MARQUE / MODÈLE _____
IMMATRICULATION _____
ANNÉE _____
COULEUR _____
CARBURANT _____
KM DÉPART _____

INFORMATION LOCATAIRE

NOM COMPLET _____
CIN / PASSEPORT _____
DATE DE NAISSANCE _____
PERMIS N° _____
DATE DU PERMIS _____
TÉLÉPHONE _____
ADRESSE _____

INFORMATION LOCATION

DATE DÉPART _____
DATE RETOUR _____
LIEU DE DÉPART _____
LIEU DE RETOUR _____
TARIF JOUR _____
JOURS _____
TOTAL _____
CAUTION _____

ÉTAT DU VÉHICULE

EXTÉRIEUR _____

INTÉRIEUR _____

NIVEAU CARBURANT 0 / 1/4 / 1/2 / 3/4 / PLEIN

Le locataire reconnaît les conditions générales figurant en page 2 et les accepte sans réserve.

SIGNATURE LOCATAIRE

LU ET APPROUVÉ · DATE

SIGNATURE ET CACHET LOUEUR

DATE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. OBJET DU CONTRAT Le présent contrat a pour objet la mise à disposition d'un véhicule automobile par le loueur au profit du locataire, pour la durée et aux conditions ci-dessus mentionnées.

2. DURÉE ET RESTITUTION Le véhicule doit être restitué à la date et à l'heure prévues. Tout retard non signalé entraînera une facturation supplémentaire au tarif journalier en vigueur, majoré de 50%.

3. UTILISATION DU VÉHICULE Le locataire s'engage à utiliser le véhicule en bon père de famille, conformément au code de la route. Il est strictement interdit de : sous-louer le véhicule, l'utiliser pour des courses ou compétitions, transporter des marchandises dangereuses, conduire sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, sortir du territoire national sans autorisation écrite du loueur.

4. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ Le véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile. Le locataire reste responsable de tout dommage non couvert par l'assurance. La franchise reste à la charge du locataire en cas de sinistre.

5. PANNE ET ACCIDENT En cas de panne ou d'accident, le locataire doit immédiatement prévenir le loueur et les autorités compétentes. Un constat amiable doit être rempli. Le loueur se réserve le droit de facturer les frais de remorquage et d'immobilisation.

6. CAUTION Le montant de la caution sera restitué au locataire dans un délai de 48 heures après la restitution du véhicule, sous réserve de la vérification de l'état du véhicule et de l'absence de contraventions.

7. CONTRAVENTIONS Le locataire est responsable de toutes les contraventions commises pendant la durée de la location. Le loueur se réserve le droit de débiter le montant des amendes sur la caution.

8. CARBURANT Le véhicule est livré avec un niveau de carburant déterminé. Le locataire doit restituer le véhicule avec le même niveau, faute de quoi les frais de carburant seront facturés.

9. JURIDICTION En cas de litige, les tribunaux de la ville du loueur sont seuls compétents. Le présent contrat est régi par le droit marocain.